

mesure législative semblable en 1939, personne ne savait qui serait chargé de l'appliquer, ni de quelle façon elle le serait. Un ministère dirigé par un titulaire ayant acquis une longue expérience au cours de la seconde guerre mondiale réclame aujourd'hui certains pouvoirs. Nous sommes au courant des mesures prises. Nous savons qu'il n'a pas abusé de ses pouvoirs, mais qu'il les a exercés à l'avantage du Canada et que la production a subi un essor considérable. Sauf en temps de crise, les pays démocratiques comme le nôtre n'aiment pas adopter des mesures qui délèguent notre autorité au Gouvernement. Toutefois, si le Gouvernement désirait déclarer qu'une menace de guerre est imminente, il pourrait sans retard invoquer la loi des mesures de guerre. Il préfère laisser le commerce du pays suivre son cours normal tout en instituant, avec le moins d'ennuis possible, un programme de production de guerre. Voilà pourquoi le Gouvernement demande l'adoption de ce bill. J'espère que le Sénat jugera à propos d'acquiescer à cette demande.

L'honorable M. Roebuck: Notre collègue a-t-il songé à l'aspect constitutionnel de la mesure?

L'honorable M. McKeen: N'étant pas avocat, je ne suis guère en mesure de m'arrêter à cet aspect de la question. Je pense bien qu'il me faudra laisser au ministère de la Justice ou aux sénateurs avocats le soin d'en discuter. Je n'ai pas qualité pour cela.

L'honorable John T. Haig: Je n'entends pas traiter longuement le bill à l'étude. Nous avons, par le passé, longuement discoursé sur le même sujet. Le projet de loi n'a pas une aussi vaste portée que la loi des mesures de guerre.

L'honorable M. Roebuck: La loi des mesures de guerre n'est plus en vigueur, même si elle n'a pas été abrogée.

L'honorable M. Haig: Je le sais bien, mais on peut en assurer l'application. L'objet du bill à l'étude vise d'ailleurs à nous exempter de formuler la déclaration qui serait nécessaire pour mettre en vigueur la loi des mesures de guerre.

L'honorable M. Hayden: Précisément.

L'honorable M. Haig: La mise en vigueur de la loi des mesures de guerre aurait pour effet immédiat de placer le pays sur un pied de guerre. Je ne crois pas du tout que ce soit le désir du Gouvernement.

D'autres difficultés semblent poindre à l'horizon. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire les journaux du matin. On y constate qu'un homme éminent comme M. Louis Johnson, secrétaire à la Défense, est démis

de ses fonctions dans le cabinet des États-Unis et remplacé par un autre qui devient réellement ministre à la Guerre. Lisons les discours prononcés dans un autre parlement outre-mer et nous verrons ce qu'y pensent ministres et députés.

Mes collègues ont permis au parrain de la mesure, le sénateur de Vancouver (l'honorable M. McKeen), de traiter les questions de commerce. On me permettra de m'arrêter quelques instants, à mon tour, au même sujet. Depuis trois ou quatre ans, notre commerce avec les pays de la zone du sterling s'est effectué presque entièrement grâce à des prêts ou à des avances que les États-Unis ont accordés en vertu d'un programme que le public en général,—moi-même en particulier,—connaît sous le titre de Plan Marshall. Je ne me sers pas de sigles pour le désigner, parce que je ne suis jamais sûr, dans de tels cas, de ne pas intervertir les lettres. Mais le Canada est aujourd'hui en face de nouvelles difficultés à l'égard de son commerce outre-mer. Il y a à peine deux semaines, mon collègue de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) m'a annoncé ce qui était arrivé dans le cas de la récolte de l'Ouest. Hier, le ministre du Commerce a confirmé l'exactitude de ce que m'avait annoncé le sénateur de Rosetown, il y a deux semaines, savoir: que la gelée a réduit de moitié la valeur des récoltes de l'Ouest. Ceux qui connaissent le commerce des céréales, savent qu'en vertu des classements actuels des céréales, le Gouvernement se rend compte que les catégories quatre, cinq, six et autres catégories inférieures ne pourront être écoulées sur le marché mondial en vue de la panification. Les pays d'Europe et d'autres pays ont l'habitude d'acheter une certaine quantité de notre blé dur pour le mélanger à leur blé tendre et parvenir ainsi à moudre une farine qui fera du pain acceptable pour leurs gens. Si une grande quantité de notre blé est de qualité inférieure à la catégorie n° 3 et qu'ainsi on ne peut le mélanger, nous aurons de grandes difficultés à le vendre.

Je ne crois pas, cependant que le commerce influe sur ce problème. Le sénateur de Toronto (l'honorable M. Hayden) a posé une question que j'aurais posée moi-même si j'y avais pensé avant lui. Touchant le commerce d'environ 750 millions que le Canada entretient avec la zone du sterling, il a signalé que la moitié de ces transactions se finançaient au moyen de dollars américains, une partie provenait du commerce que notre pays tente désespérément d'établir avec la région du sterling, et une autre partie se composait d'achats effectués non pas tant en Grande-Bretagne qu'en Australie, dans l'Asie orien-